

LA FAMILLE, TERRE D'ESPÉRANCE

J'ai accueilli avec empressement l'invitation à prendre la parole sur le thème de la « Famille, terre d'espérance » dans le cadre de ce Carrefour-famille de Québec. Le thème m'apparaît de grande actualité, parce qu'il est sur toutes les lèvres de façon alarmante, et qu'il nous situe d'emblée sur le plan de l'espérance théologique. Comme vous le savez sans doute par expérience, l'espérance renaît là où des humains s'ouvrent à la grâce de Dieu quand ils n'ont plus d'espoir.

Les constatations et les statistiques concernant le suicide, l'avortement, le divorce et l'éclatement de la famille, nous empêchent d'espérer un redressement à court terme de la situation sociale et culturelle de notre pays. Nous sommes donc appelés à l'espérance. L'espérance est une vertu théologique qui a Dieu pour objet, c'est à dire pour acteur principal. Un clin d'œil de sa part au milieu des difficultés et des détresses nous oriente humblement vers la petite espérance dont parle le poète Charles Péguy. Comme une petite fille toute menue qui trotte allègrement entre ses deux grandes sœurs, la foi et la charité, l'espérance chrétienne est la boussole des deux autres vertus et elle regarde l'avenir avec confiance, malgré tout, car elle est fondée sur la grâce. La famille est une terre d'espérance parce qu'elle est un jardin privilégié de la grâce. Et la société actuelle ne peut se passer de ces grâces et bénédictions de la famille qui nous mobilisent aujourd'hui pour une recherche commune et un témoignage public.

Je laisse à d'autres le soin d'apporter l'éclairage multidisciplinaire des sciences humaines, qui est nécessaire pour comprendre les conditions actuelles de la famille dans une société en perte accélérée de repères, et qui se heurte à des échecs retentissants au plan de la transmission des valeurs et du sens de la vie. Je me situerai ici précisément au plan de la grâce qui fonde l'espérance de la famille, sans m'arrêter au degré de réalisation de cette grâce que Dieu confie à notre foi, à nos prières et à nos soins. Je rappellerai donc brièvement les fondements de la famille chrétienne, que je mettrai ensuite en rapport avec le monde scolaire où la famille nourrit son espérance, quand elle peut compter sur un enseignement culturel et religieux qui est conforme à ses attentes.

I- LES FONDEMENTS DE LA FAMILLE CHRÉTIENNE

a) Le don de l'amour humain, à l'image de Dieu

Trois choses retiennent mon attention au chapitre des fondements de la famille chrétienne. Premièrement, la réalité anthropologique de l'amour humain entre un homme et une femme, qui conduit normalement à l'engagement des époux par un don total et définitif des personnes, qu'on appelle depuis toujours dans toutes les sociétés civilisées, le mariage. Le livre sacré de la Genèse décrit l'expérience humaine du couple comme une vocation à l'amour. Dieu a créé l'homme et la femme à son image et selon sa ressemblance (Gn 1, 26-27, 2, 24) non seulement comme personnes individuelles mais aussi comme couple, avec l'appel à aimer, par un don mutuel des personnes, qui les rend coopérateurs de l'Amour créateur de Dieu.

Le péché perturbe la réalisation de ce dessein de Dieu sur le mariage et la famille mais il n'annule pas la vocation à l'amour, ni l'aspiration du cœur humain à la communion des personnes, ni l'obligation à la fidélité et l'ouverture à la fécondité, qui sont inhérentes à tout amour humain authentique. Parce que l'amour humain est à l'image et ressemblance de l'amour trinitaire, le « nous » de l'amour conjugal participe mystérieusement au « Nous » de la vie divine, qui est vécu et célébré universellement comme l'expérience du bonheur. Malgré ses limites et sa fragilité, l'amour humain et son bonheur sont une source d'espérance qui révèle Dieu présent et agissant au cœur de son œuvre.

b) Le don de la filiation adoptive dans le Christ

Deuxièmement, je rappelle parmi les fondements de la famille la grâce du baptême qui inscrit le sceau du Fils de Dieu incarné sur une personne humaine. Le sceau baptismal du Christ sur le chrétien est d'abord de nature ontologique et spirituel. Il touche l'être de la personne en la reliant de façon organique au Corps du Christ dont elle devient un membre partageant la même vie de grâce dans l'Esprit Saint. L'amour conjugal et familial se

développe sur ce fondement et il s'inscrit par conséquent dans une dynamique relationnelle de filiation et de fraternité. Cet amour s'épanouit grâce à un réseau d'énergies divines qui le guérissent, l'élèvent et le perfectionnent sans menacer la liberté des personnes, mais en garantissant l'authenticité et la stabilité de leurs choix.

La grâce de la filiation adoptive, qui embrasse toute la vie, réclame évidemment que le Christ soit le partenaire intime de tous les choix de vie d'une personne baptisée, notamment le choix de l'engagement au mariage. Ce partenariat est une grâce précieuse offerte à la liberté humaine pour l'ouvrir à un accueil toujours plus intime de l'agir de Dieu. Cette action divine se révèle dans l'expérience d'amour des personnes en recherche d'un bonheur durable et socialement signifiant; cette recherche progressive et tâtonnante contient déjà des valeurs et des richesses de grâce, de même que des possibilités de nouvelle croissance, même si nous vivons dans une société de baptisés peu ou pas catéchisés. Les pasteurs doivent être particulièrement attentifs à ces valeurs vécues et pas toujours nommées, qui sont des tremplins vers une vie familiale et sacramentelle plus pleine et plus régulière.

c) Le don du sacrement du mariage

Troisièmement, l'itinéraire d'amour des baptisés conduit normalement à la célébration de l'alliance conjugale dans le cadre de la Nouvelle Alliance du Christ et de l'Église qui s'actualise dans le mystère eucharistique. Beaucoup de candidats au mariage sacramentel ignorent presque totalement la profondeur et la portée de la grâce qui leur est alors offerte en partage pour réaliser pleinement leur vocation baptismale. Ils ne devinent pas la qualité de soutien du couple et les énergies de croissance qui peuvent propulser la famille à l'avant-scène du témoignage que l'Église rend à l'amour nuptial de Jésus Christ. Une telle ignorance ne doit pas justifier un refus de leur requête; elle offre plutôt aux pasteurs une opportunité d'évangélisation afin d'aider le couple à faire un discernement éclairé et à cheminer vers un engagement plénier dans le mystère sacramentel de l'Église.

Il importe en effet d'accueillir le cheminement des couples, à toutes les étapes de leur amour, en valorisant leur vécu et en révélant les richesses

de grâce qui sont offertes à la « communauté de vie et d'amour » (GS 48) des époux par le don du sacrement. Le Christ, qui s'engage envers chaque personne au baptême, s'engage dans le mariage pour le lien conjugal qui devient en quelque sorte sa propriété, sa demeure permanente, son lieu de rayonnement et d'influence à partir de cette première cellule de l'Église et de la société qu'est la famille.

La présence sacramentelle du Christ dans le sanctuaire sacré du couple marié protège et encourage une culture du « nous » conjugal et familial, contre l'influence nocive de l'individualisme, de la performance et du culte de l'argent. L'Alliance du Christ et des époux conforte l'unité du couple, elle suscite le don généreux de la vie et motive l'éthique du partage et du pardon. La société a tout à gagner en respectant les valeurs de la famille chrétienne, qui s'inscrivent harmonieusement dans le dialogue démocratique et multiculturel, pour l'éclosion d'une authentique civilisation de l'amour et de la vie.

II- L'ESPÉRANCE DE LA FAMILLE ET L'ÉCOLE

Pour que l'espérance de la grâce agisse au cœur de la société par le biais de la famille, pour que la vie filiale et fraternelle s'épanouisse dans ce sanctuaire sacré de la Présence et de l'Amour de Dieu, la petite église domestique qu'est la famille compte sur l'apport des autres communautés éducatives que sont l'école, la paroisse, les mouvements et les autres réalités communautaires qui prolongent et complètent sa contribution humaine et spirituelle fondamentale. Pour fins de brièveté, je me limiterai ici au rôle de l'école et plus précisément à la place de l'enseignement religieux confessionnel à l'école publique, qui représente un défi particulièrement urgent dans la conjoncture actuelle.

« Ce qui confère à l'enseignement de la religion à l'école sa caractéristique, écrit le *Directoire Général pour la Catéchèse*, (DGC) c'est qu'il est appelé à pénétrer le milieu culturel et à entrer en relation avec d'autres formes du savoir » (...) « Cet enseignement insère l'Évangile dans le processus personnel d'assimilation systématique et critique, de la culture » (DGC 73). Cet enseignement s'exerce évidemment dans des contextes scolaires différents, ce qui entraîne des accentuations culturelles diverses qui viennent compléter la catéchèse familiale et paroissiale. On ne peut réduire à

une seule forme tous les modèles d'enseignement de la religion à l'école qui sont apparus au cours de l'histoire, suite aux conventions avec les États et aux délibérations des conférences épiscopales. « Il est pourtant nécessaire, réitère le DGC, de s'engager afin que cet enseignement, selon ses présupposés, réponde à sa finalité et à ses caractéristiques particulières » (DGC 74).

Depuis l'adoption du Projet de loi 118 (14 juin 2000), le rôle de l'école en matière d'éducation religieuse a été redéfini de manière à distinguer plus clairement sa contribution de celle des confessions religieuses. L'Église catholique a pris acte de ces changements, et c'est l'une des raisons des nouveaux efforts catéchétiques qui sont entrepris hors de l'école, dans les paroisses, les familles et les mouvements pour la formation des jeunes à la vie chrétienne.

« Il arrive que ce retrait partiel de l'école publique en matière d'éducation religieuse soit interprété comme si l'Église catholique pouvait maintenant se désintéresser de ce qui s'y passe. Nous considérons que ce serait une grave erreur », écrivent les évêques. « Ce n'est pas parce que l'éducation religieuse à l'école ne dessert plus directement les objectifs de la mission ecclésiale qu'il faudrait se résigner à sa disparition éventuelle » (*Jésus Christ, chemin d'humanisation*, p. 88).

Dans les circonstances présentes, une prise de conscience salutaire et un nouvel engagement collectif sont nécessaires pour corriger les conséquences négatives de l'application partielle et inadéquate de la loi 118. En maints endroits règnent la confusion et l'incertitude quant à l'avenir de l'enseignement religieux confessionnel. Les droits des parents à l'enseignement religieux confessionnel, qui sont garantis par la loi sur l'instruction publique, n'ont été que partiellement respectés jusqu'à ce jour, en certains milieux, par les directions d'école et les professeurs. Le nouveau service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire, en principe ouvert à des activités confessionnelles, a été interprété abusivement en sens contraire, pour ne rien dire des conditions matérielles d'exercice de ce service qui empêchent d'atteindre les objectifs de la loi et donc de rendre justice à la demande spirituelle concrète de la population.

Le moins que l'on puisse faire dans les circonstances actuelles est de demander au gouvernement de reconduire pour 2005 la clause dérogatoire qui soustrait l'enseignement religieux confessionnel aux contestations

juridiques pouvant provenir de l'application de la Charte des droits et libertés de la personne. Ceci pourra éliminer le risque d'une perte encore plus substantielle de l'enseignement catholique et de l'animation spirituelle, en donnant plus de temps pour une application améliorée de cette loi qui n'a pas encore donné les résultats escomptés. Cette reconduction permettra de respecter les droits historiquement acquis de la grande majorité catholique, tout en assurant un traitement équitable de la diversité religieuse dans notre société pluraliste. Il serait prématuré et même dangereux socialement de s'aventurer sur d'autres voies alors que la population ne mesure pas encore les enjeux véritables d'une modification en profondeur de l'enseignement religieux à l'école.

Je profite de cette tribune de l'Université des parents pour inviter les autorités civiles et gouvernementales à écouter les familles du Québec et à mener un dialogue constructif avec les autorités religieuses, afin d'améliorer l'application de cette loi et d'assurer un avenir au patrimoine spirituel et culturel que nous ont laissé nos devanciers. La laïcité de l'État et l'émergence du pluralisme religieux chez nous n'exigent pas que le Québec renie sa tradition chrétienne pour répondre aux nouveaux défis dans le monde scolaire comme dans le domaine de la santé. L'égalité de traitement pour tous les citoyens et toutes les citoyennes passe par le respect de la démocratie et des valeurs permanentes de la grande majorité des Québécois et des Québécoises d'hier et d'aujourd'hui.

CONCLUSION

Famille, terre d'espérance. Famille à l'image de Dieu, habitée par un amour durable et fécond; famille chrétienne, sanctuaire d'une Grâce divine qui bonifie l'amour conjugal, ré-enchant la vie et libère des énergies pour une culture de la communion et de la paix. Chrétiennes et chrétiens qui êtes citoyennes et citoyens d'une société désormais pluraliste, nous sommes appelés à transmettre sans fausse honte notre patrimoine spirituel et culturel, en devenant des protagonistes plus audacieux et convaincants d'une culture de l'Amour et de la vie.

Sans mépris pour qui que ce soit, ni sentiment de supériorité, nous sommes engagés par notre baptême à rayonner un Amour qui est plus grand

que nous-mêmes, dans un esprit de dialogue, de justice et de respect pour tous les citoyens et toutes les citoyennes de la maison commune. Notre fidélité à la mission chrétienne passe encore aujourd'hui par le témoignage des familles et aussi par un engagement culturel et religieux à l'école, afin que le rôle et la signification culturelle de l'école, prolongent et transmettent l'héritage spirituel de nos traditions familiales. Grâce à cette articulation harmonieuse, la terre d'espérance qu'est la famille pourra mieux fleurir et fructifier, en donnant à l'Église et à la société, un avenir.

Je vous souhaite une très fructueuse journée d'étude à l'enseigne de la famille, terre d'espérance.

Marc Cardinal Ouellet
CARREFOUR FAMILLE QUÉBEC
8 mai 2004